

CHANGEMENT DU SCHÉMA DE BALISAGE LUMINEUX

du parc éolien en mer des Îles d'Yeu et de Noirmoutier

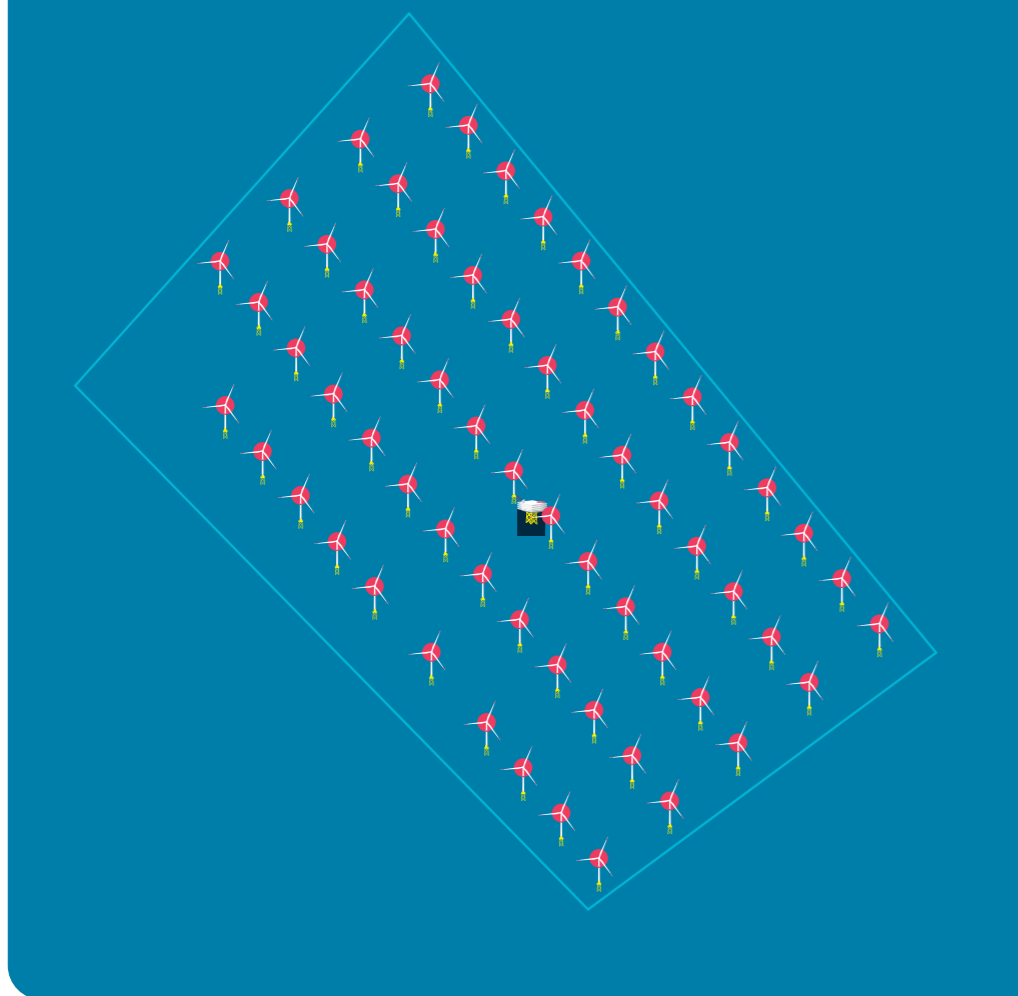
BALISAGE DE NUIT

L'arrêté du 23 avril 2018 relatif aux règles de balisage des obstacles à la navigation aérienne a entraîné un changement dans le balisage aéronautique applicable aux parcs éoliens en mer.

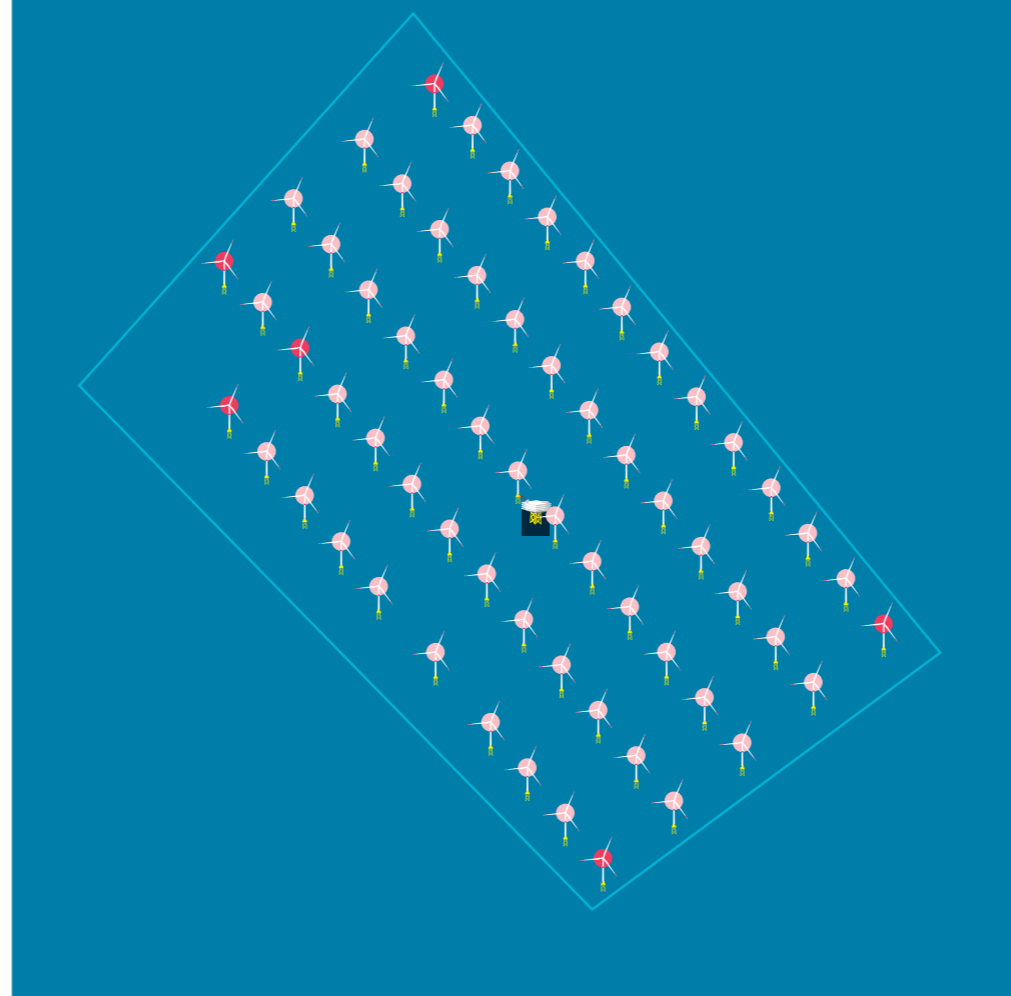
Le nouveau schéma de balisage de nuit permet **une réduction de 62 à 6 éoliennes équipées** du balisage rouge intermittent visible depuis certains endroits du littoral. Ce balisage d'intensité moyenne est **comparable à celui que l'on retrouve sur les lignes à haute tension, les cheminées industrielles ou sur certaines grues de chantier**. Les autres éoliennes seront balisées avec un éclairage d'une puissance moindre, **non visible depuis la côte**.

Il s'agit donc d'une réduction de **plus de 90 % du nombre de signaux lumineux clignotants** installés au sein du parc et visibles de nuit.

Ancien balisage nocturne



Nouveau balisage nocturne



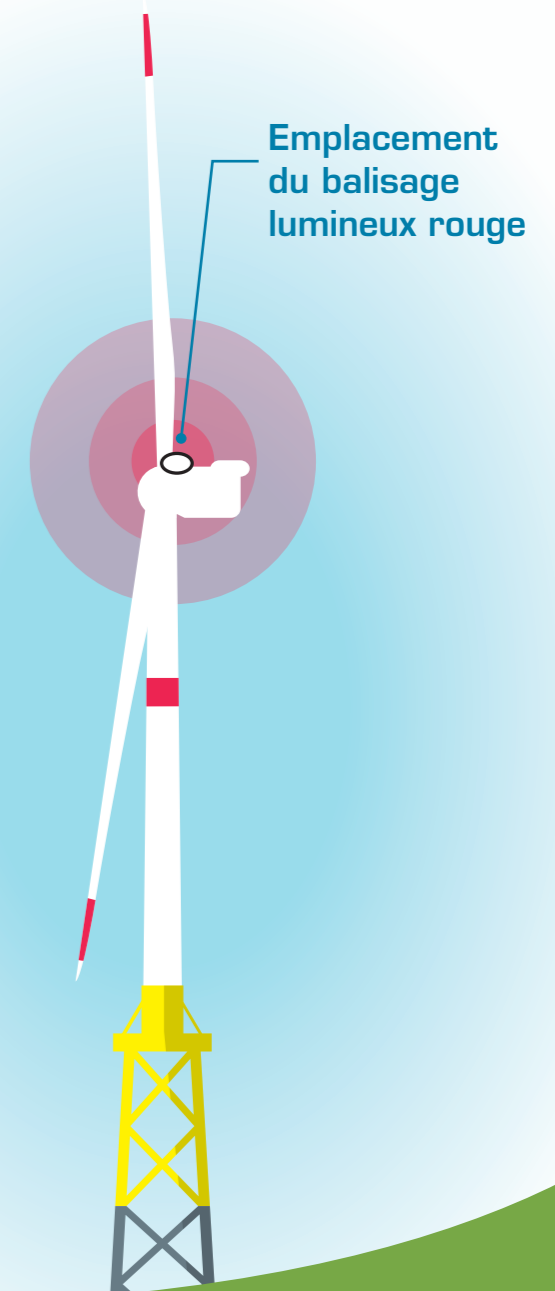
- Zone de l'appel d'offres
- Poste électrique en mer

Balisage aéronautique nocturne

- Éolienne principale 2 000 CD*
- Éolienne secondaire 200 CD*

*Candela, unité de mesure internationale de l'intensité lumineuse.

0 1 2 km



CHANGEMENT DU SCHÉMA DE BALISAGE LUMINEUX

du parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier

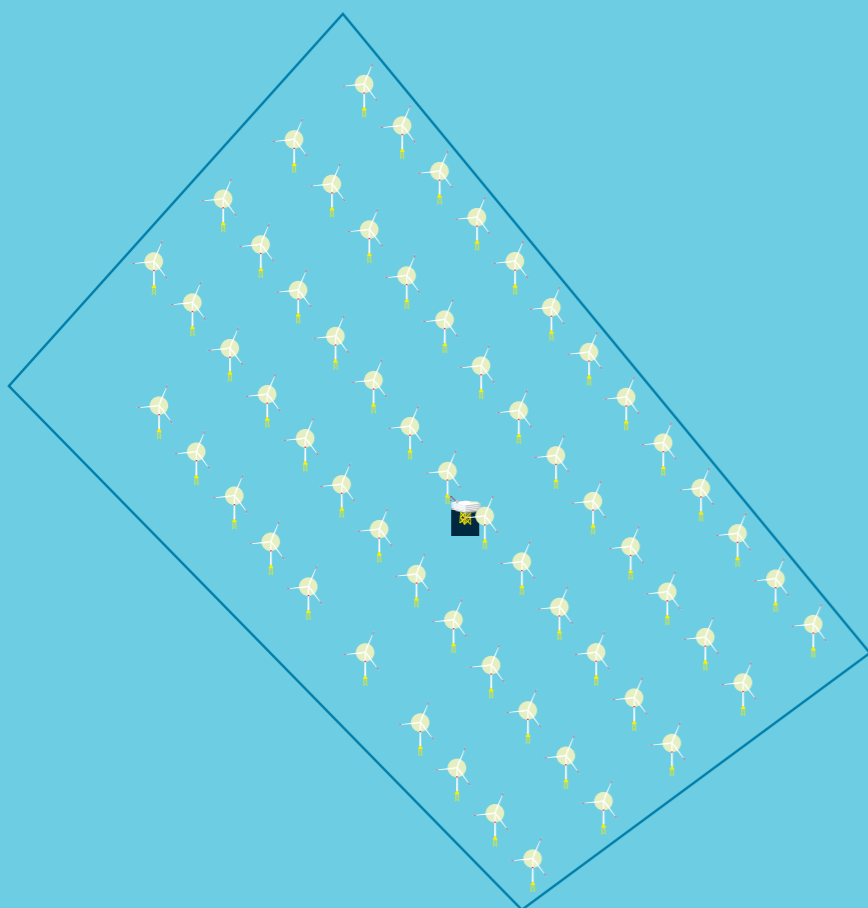
BALISAGE DE JOUR

L'arrêté du 23 avril 2018 relatif aux règles de balisage des obstacles à la navigation aérienne a entraîné un changement dans le balisage aéronautique applicable aux parcs éoliens en mer.

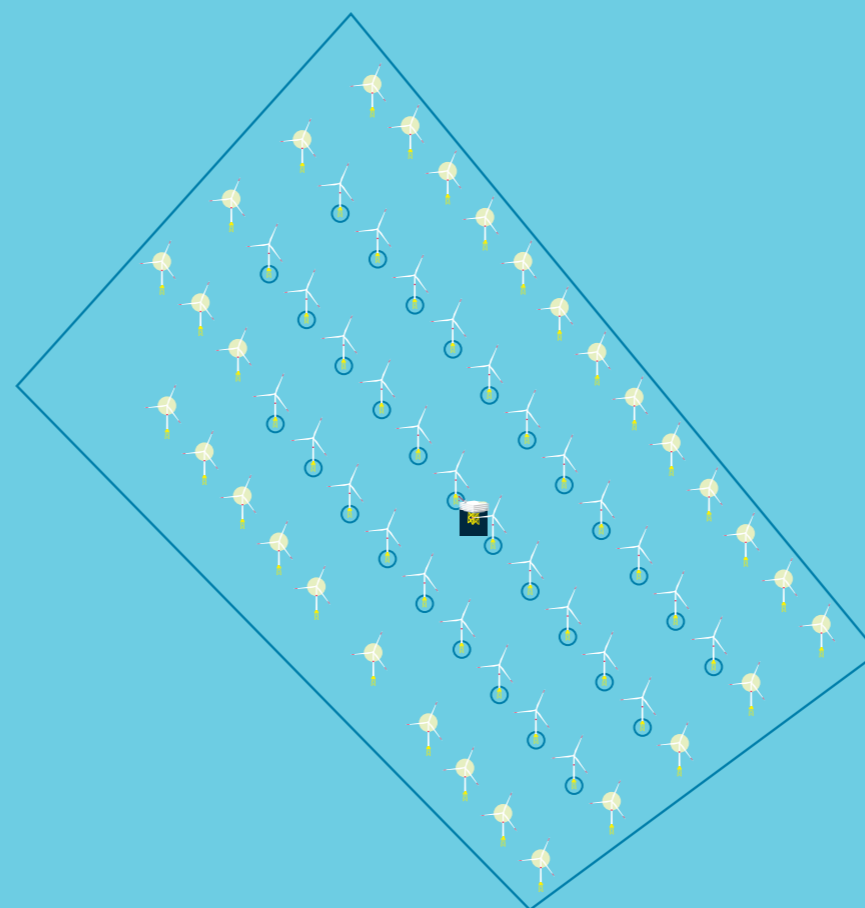
Le nouveau schéma de balisage diurne permet une réduction de moitié du nombre d'éoliennes équipées de balisage de jour avec un passage de **62 à 31 turbines** équipées de cette lumière blanche intermittente.

Il s'agit donc d'une **réduction de 50 % du nombre de signaux lumineux clignotants** utilisés le jour sur les éoliennes qui composeront le parc éolien en mer.

Ancien balisage diurne



Nouveau balisage diurne



- Zone de l'appel d'offres
- Poste électrique en mer

Balisage aéronautique diurne

- Éolienne balisée 20 000 CD*
- Éolienne non balisée

*Candela, unité de mesure internationale de l'intensité lumineuse.

0 1 2 km

